

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

1^{er} OCTOBRE 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

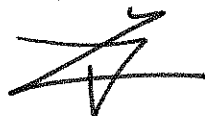
**Conservation-
restauration des
collections d'œuvres
d'art – Demande de
subvention à l'Etat
(Direction Régionale des
Affaires culturelles –
D.R.A.C.)**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 2 octobre 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 15 octobre 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 octobre 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille neuf, le 1^{er} octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 24 septembre deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU*, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur ROUSSEAU (uniquement pour le dossier 09 F 00, le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2009, le compte-rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Madame de CIDRAC à Madame ROCCHETTI
Monsieur AUDURIER à Madame GENDRON
Madame BÈLE à Madame de JOYBERT
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
*Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI

Secrétaire de Séance :

Monsieur HAÏAT

OBJET : CONSERVATION-RESTAURATION DES COLLECTIONS D'ŒUVRES D'ART – DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT (DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES – D.R.A.C.)

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la programmation annuelle de conservation-restauration des œuvres d'art du Musée municipal, il est proposé la restauration de neuf cadres anciens (XVIIIe-XIXe siècles) dorés à la feuille correspondant à l'encadrement de neuf peintures en bon état de présentation.

Le cadre joue à la fois un rôle conservatoire et esthétique pour la peinture. Ces cadres ont subi des cassures et des désassemblages de leur structure, des dégradations des ornements anciens, des passages à la bronzine qui noircissent la dorure. Il est de ce fait préconisé de consolider les assemblages, de remplacer par empreinte les ornements manquants, de retirer les parties à la bronzine et de reprendre les parties lacunaires à la dorure à la feuille.

Le coût total de cette opération s'élève à 10 820 € H.T., soit 12 940,72 € T.T.C.

L'Etat peut subventionner cette opération à hauteur maximum de 80 % du montant H.T. de la dépense, soit 8 656 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet de restauration,
- de solliciter auprès de l'Etat (D.R.A.C.), l'attribution d'une subvention au taux maximum,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

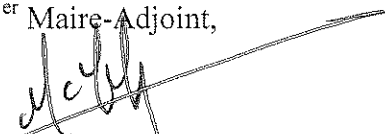
APPROUVE ce projet de restauration,

SOLLICITE auprès de l'Etat (D.R.A.C.), l'attribution d'une subvention au taux maximum,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines